Chère Cliente, Cher Client,

Compte tenu des conséquences de la crise du coronavirus - Covid-19 sur votre contrat de séjour N° : *veillez à apporter le maximum d’information afin d’éviter tout litige* , nous vous informons qu’en vertu de l’ordonnance du 25 mars 2020, notre établissement touristique est autorisé à vous proposer en lieu et place du remboursement prévu par l’article 211-14 du code du tourisme, un avoir correspondant à l’intégralité des paiements effectués au titre des services de voyages réservés, soit la somme de : [ ………. € ].

Cet avoir est valable dans les conditions qui suivent :

* vous recevrez cet avoir dans les meilleurs délais et au plus tard sous 90 jours.
* cet avoir est valable pour une durée de 18 mois à compter de la date d’annulation de votre contrat initial
* cet avoir sera accompagné d’une proposition de nouvelle réservation

Nous vous remercions d’avance de votre solidarité et restons à votre disposition pour toute question.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.